



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20170330-D5CM30032017-
DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2017

Délibération n°5 Budget Primitif Principal 2017	Vote : Majorité : 32 voix pour (majorité municipale), 5 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme KAMWA, Mme HIDALGO), 1 abstention (Mme EECKHOUDT)
--	--

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 24 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Séraphine KAMWA, Mme Maria del Pilar HIDALGO.

Absents/excusés : M. Jean-Yves GENESTE

Pouvoirs :

Mme Sylvie REGLE	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à Mme Christèle GIRAUD
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT
M. Abdoulaye FALL	donne pouvoir à M. Paul DA SILVA

Secrétaire de séance : M. Paul DA SILVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°3,

ENTENDU l'exposé de Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré et à la majorité : 32 voix pour (majorité municipale), 5 voix contre (M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme KAMWA, Mme HIDALGO), 1 abstention (Mme EECKHOUDT),

- **ADOPTE** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2017 en totalité pour les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	12 761 167.11 €	12 761 167.11 €
FONCTIONNEMENT	46 481 547.85 €	46 481 547.85 €
TOTAL	59 242 714.96 €	59 242 714.96 €

- **PREND ACTE** des annexes du Budget Primitif 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur-Percepteur de la Ville de Viry-Chatillon.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Note de synthèse

N°5

OBJET : Budget Primitif Principal 2017

Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu au sein de notre assemblée le 2 février dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le Budget Primitif pour l'exercice 2017 de notre collectivité.

Depuis 2014, les collectivités locales sont mises en péril par une baisse drastique des dotations de l'Etat qui représentera une perte cumulée de 6,2 M€ en 2017 pour notre commune.

Suite à la mobilisation des élus locaux, le Président de la République a annoncé en clôture des Congrès des Maires le 2 juin 2016, une moindre diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les communes.

Notre ville devrait donc subir une nouvelle diminution mais celle-ci serait divisée par deux par rapport à 2016, ce qui représenterait tout de même une baisse de près de 440 K€ pour la seule année 2017.

Face à la situation financière héritée de l'ancienne majorité, aggravée par la baisse importante des dotations, nous devons prendre les mesures qui s'imposent afin de redresser les comptes de la Ville et dégager des marges de manœuvres pour répondre aux attentes des Castelvirois.

Les efforts continueront de passer par le désendettement de la Ville et la priorisation des investissements ainsi que par des économies de gestion et la modernisation des services.

Comme en 2015, l'équipe municipale et l'ensemble de l'administration ont travaillé tout au long de l'année 2016 pour dégager des économies supplémentaires, optimiser nos modes de fonctionnement, et ce malgré la diminution de la DGF d'environ 873 K€.

Pour 2017, la nouvelle diminution des dotations (621 K€ dont 436 K€ de DGF) porte l'épargne brute prévisionnelle à 1,2 M€.

Comme sur les 3 années précédentes, la commune continuera à optimiser les modes de fonctionnement et à rendre les arbitrages nécessaires afin de dégager de nouvelles économies et préparer l'avenir.

Nous continuerons d'agir en élus responsables de l'argent du contribuable et de sa bonne utilisation.

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Contrairement au Budget de l'Etat, la loi impose aux collectivités locales de voter un budget en équilibre, notamment en ce qui concerne la section de fonctionnement qui ne doit pas faire appel à l'emprunt pour garantir son équilibre.

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation de la gestion financière, les résultats de l'exercice 2016 sont repris au budget 2017.

1 – LA REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Le résultat de la section de fonctionnement

LA BALANCE GENERALE

Le compte administratif 2016 du Budget Principal présente la balance suivante :

			Investissement	Fonctionnement	
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	7 594 780.35	48 256 522.82	
	Titres de recettes émis * (recettes nettes)	B	4 136 816.16	45 842 729.72	
	Restes à réaliser ou charges rattachées	C	266 238.63	1 666 155.36	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	7 594 780.35	48 256 522.82	
	Mandats émis * (dépenses nettes)	E	6 120 047.14	44 539 427.51	
	Reste à réaliser ou charges rattachées	F	511 000.39	1 277 525.72	
SOLDE DES RESTES A REALISER OU RATTACHEMENTS	Excédent ou déficit	G=C-F	-244 761.76	388 629.64	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent ou déficit	H=B-E	H=(B-E)+G	-1 983 230.98	1 691 931.85
RESULTAT DE L'EXERCICE				-291 299.13	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT (TOUS EXERCICES CUMULES)	Excédent ou déficit	I	-718 861.82	1 902 904.17	
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent ou déficit	J=H+I	-2 702 092.80	3 594 836.02	
RESULTAT DE CLOTURE				892 743.22	
CAPACITE / BESOIN DE FINANCEMENT	Excédent ou déficit	G+J	J	-2 946 854.56	3 594 836.02

Les résultats de gestion de l'exercice 2016 :

En dehors des restes à réaliser et des résultats de l'exercice antérieur, l'exécution des crédits propres à l'exercice 2016 présente un résultat :

-En fonctionnement : + 1 691 931,85 €

-En investissement : - 1 983 230,98 €

Les résultats de l'exercice 2016 avec reprise des résultats 2015 :

La reprise des résultats propres à l'exercice 2015, soit :

+ 1 902 904,17 € en fonctionnement et - 718 861,82 € en investissement, porte les soldes respectivement à :

En fonctionnement : + 3 594 836,02 €

En investissement : - 2 702 092,80 €

Les résultats de l'exercice 2016 avec reprise des résultats 2015 et des restes à réaliser

Enfin, l'intégration des restes à réaliser, crédits d'investissement engagés en 2016 mais non encore mandatés au 31/12/2016 et donc reportés en 2017, arrête les résultats définitifs à -2 946 854,56 € en investissement.

La clôture de la section d'investissement se solde donc par un besoin de financement de l'ordre de 2,9 M€ contre 903 K€ en 2015 soit une augmentation de 2 M€. Cette augmentation résulte du fait que la ville n'a pas emprunté en 2016 en raison d'un fonds de roulement fortement positif au 1^{er} janvier 2016.

Ce besoin de financement doit être obligatoirement couvert par l'excédent de fonctionnement de l'exercice (3,6 M€ pour 2016). Ce mécanisme de virement entre sections traduit en définitive le véritable autofinancement, évitant ainsi le recours à l'emprunt et permettant des économies importantes en termes de frais financiers.

Les efforts fournis sur l'exercice budgétaire 2016 permettent d'obtenir un fonds de roulement positif (Résultat de clôture) pour la deuxième année consécutive :

	Fonds de roulement
2006	576 701.09 €
2007	-1 281 215.39 €
2008	-4 111 486.59 €
2009	-2 883 962.59 €
2010	-1 714 128.51 €
2011	-4 579 667.89 €
2012	-1 053 965.96 €
2013	-406 488.35 €
2014	-572 555.75 €
2015	2 086 960.73 €
2016	892 743.22 €

Cette trésorerie positive permettra à la ville de minorer ses frais financiers en limitant les recours à des financements court terme (ligne de trésorerie).

2 - L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2017

La balance générale se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	REALISE 2016	BP 2017	BP 2017 / BP 2016	BP 2017 / BP 2016 %
Chapitre: 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 060 445.07	8 253 662.04	8 627 302.92	-433 142.15	-4.8%
Chapitre: 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 129 218.00	25 977 737.35	25 760 900.34	-368 317.66	-1.4%
Chapitre: 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	373 806.00	155 393.00	155 393.00	-218 413.00	-58.4%
Chapitre: 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 390 000.00	0.00	1 370 000.00	-1 020 000.00	-42.7%
Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	619 798.91	1 544 798.88	650 000.00	30 201.09	4.9%
Chapitre: 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 019 044.81	8 779 004.80	8 809 138.87	-209 905.94	-2.3%
Chapitre: 66 CHARGES FINANCIERES	1 003 246.25	969 699.52	980 062.72	-23 183.53	-2.3%
Chapitre: 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	202 900.00	136 657.64	128 750.00	-74 150.00	-36.5%
Chapitre: 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL	48 798 459.04	45 816 953.23	46 481 547.85	-2 316 911.19	-4.7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	REALISE 2016	BP 2017	BP 2017 / BP 2016	BP 2017 / BP 2016 %
Chapitre: 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 902 904.17	0.00	647 981.46	-1 254 922.71	-65.9%
Chapitre: 013 ATTENUATIONS DE CHARGES	310 000.00	293 483.42	300 760.00	-9 240.00	-3.0%
Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	68 663.77	114 167.01	119 000.00	50 336.23	73.3%
Chapitre: 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 523 070.44	4 435 760.58	4 329 530.20	-193 540.24	-4.3%
Chapitre: 73 IMPOTS ET TAXES	32 005 787.28	31 537 341.42	31 506 261.00	-499 526.28	-1.6%
Chapitre: 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 934 118.10	9 290 090.74	8 668 319.53	-265 798.57	-3.0%
Chapitre: 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	456 440.13	375 812.57	420 044.00	-36 396.13	-8.0%
Chapitre: 76 PRODUITS FINANCIERS	362 075.15	362 126.84	327 511.66	-34 563.49	-9.5%
Chapitre: 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	235 400.00	1 100 102.50	162 140.00	-73 260.00	-31.1%
Chapitre: 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL	48 798 459.04	47 508 885.08	46 481 547.85	-2 316 911.19	-4.7%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	REALISE 2016	BP 2017	BP 2017 / BP 2016	BP 2017 / BP 2016 %
Chapitre: 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	718 861.82	0.00	2 702 092.80	1 983 230.98	275.9%
Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	68 663.77	114 167.01	119 000.00	50 336.23	73.3%
Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	72 770.96	72 770.96	80 000.00	7 229.04	9.9%
Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 459 440.81	3 480 312.52	3 635 787.40	176 346.59	5.1%
Chapitre: 204 SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre: 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	623 014.81	96 940.45	650 601.46	27 586.65	4.4%
Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 788 699.72	1 817 942.36	3 350 674.36	561 974.64	20.2%
Chapitre: 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 495 378.22	537 913.84	2 164 342.96	668 964.74	44.7%
Chapitre: 26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 346.59	0.00	58 668.13	57 321.54	4256.8%
TOTAL	9 228 176.70	6 120 047.14	12 761 167.11	3 532 990.41	38.3%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	REALISE 2016	BP 2017	BP 2017 / BP 2016	BP 2017 / BP 2016 %
Chapitre: 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 390 000.00	0.00	1 370 000.00	-1 020 000.00	-42.7%
Chapitre: 024 PRODUITS DES CESSIONS	1 722 494.00	0.00	1 952 000.00	229 506.00	13.3%
Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	619 798.91	1 544 798.88	650 000.00	30 201.09	4.9%
Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	72 770.96	72 770.96	80 000.00	7 229.04	9.9%
Chapitre: 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 482 918.38	1 372 882.89	3 511 854.56	2 028 936.18	136.8%
Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 507 757.13	727 786.12	2 986 639.68	478 882.55	19.1%
Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00	0.00	1 808 505.56	1 808 505.56	
Chapitre: 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	432 437.32	418 577.31	402 167.31	-30 270.01	-7.0%
TOTAL	9 228 176.70	4 136 816.16	12 761 167.11	3 532 990.41	38.3%

L'équilibre général propre au Budget Primitif est arrêté à 59,2 M€ dont 46,4 M€ en fonctionnement et 12,7 M€ en dépenses d'investissement. Ces équilibres résultent des arbitrages et ajustements par rapport aux crédits effectivement réalisés en 2016 et au programme d'investissement 2017.

Sont ainsi à souligner :

- L'intégration de l'excédent 2016 de 647,9 K€ affecté à l'autofinancement 2017,
- La notification définitive des bases fiscales interviendra prochainement avec la réception de l'état 1259. Le produit fiscal à taux constants est évalué **en hausse de 0,40 % au titre de la revalorisation forfaitaire** des bases décidée par l'Etat.

Comme en 2016, et suite à notre intégration dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), la Ville continuera à percevoir pour le compte de l'EPT le produit fiscal qu'aurait du percevoir la CALE en application de ses taux d'imposition au titre de la TH et de la TF.

Ce montant sera reversé en totalité à l'EPT en dépense au chapitre 65. Ces mouvements sont donc neutres budgétairement pour le contribuable et pour la Ville qui n'est que collecteur de cette partie de l'impôt.

- L'ensemble des dotations et compensations (chapitre 74) est estimé en baisse de 621 K€ en 2017 par rapport aux dotations perçues en 2016, sous l'effet notamment de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 436 K€).

-Les charges de personnel diminuent de 368 K€ par rapport au Budget Primitif 2016, et de 216 K€ par rapport au réalisé.

Les dépenses d'équipement d'environ 6,1 M€ (reports de 511 K€ inclus) intègrent notamment :

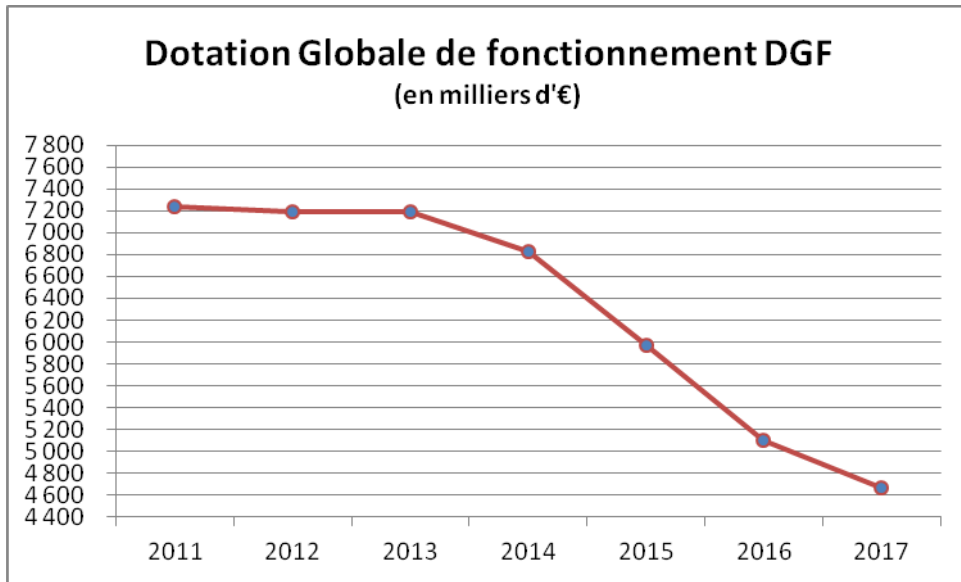
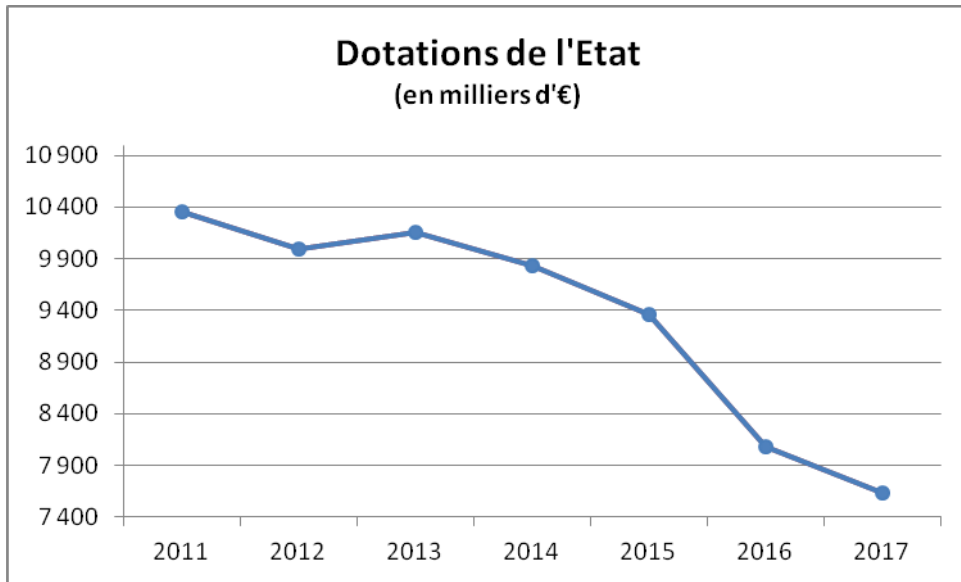
- Le lancement des opérations d'agrandissement des Ecoles Louise Michel et du Groupe scolaire CAMUS,
- Le commencement de la réhabilitation de Centre de vacances de Megève,
- La construction du multi accueil Fougères,
- La réhabilitation du Gymnase Léo Lagrange,
- La réhabilitation des locaux de la Police Municipale,
- Travaux d'énergie et développement durable ,
- Aménagement pour l'accessibilité handicapés.

2.1 - L'équilibre de la section de fonctionnement

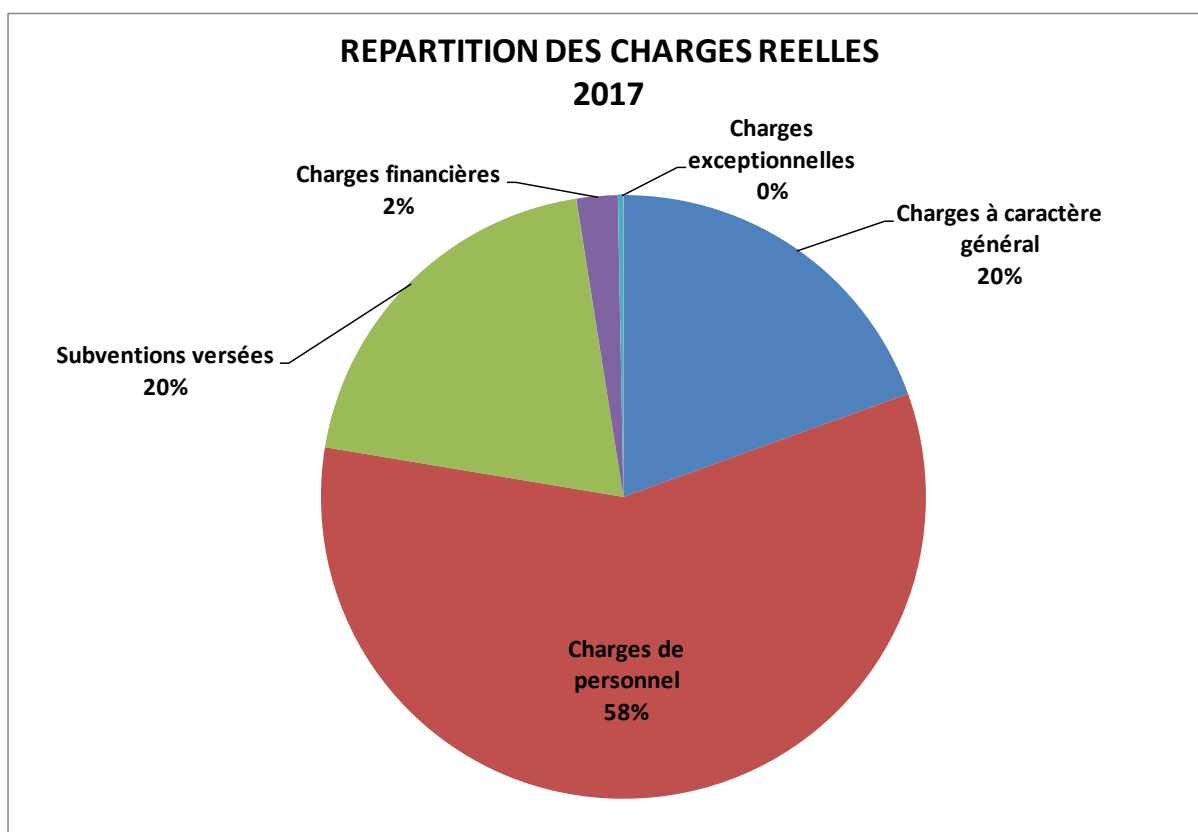
Cette section, arrêtée à 46,4 M€ en dépenses et en recettes, présente une évolution à la baisse par rapport au BP 2016.

Le nouvelle baisse des dotations pour 621 K€ nous contraint une nouvelle fois à optimiser nos dépenses.

La baisse de la DGF, principale dotation de l'Etat, a représenté une perte de 371,4 K€ en 2014, 849 K€ en 2015, 873 K€ en 2016, et environ 436 K€ en 2017 soit 2,5 M€ sur 4 ans (perte cumulée de 6,2 M€).



A – LES DEPENSES



Le chapitre 011 (charges à caractère général) affiche une diminution de 4,8 % par rapport aux inscriptions du Budget précédent.

La revalorisation des contrats et l'inflation, principalement, induisent une inscription budgétaire 2017 supérieure de 370 K€ par rapport au réalisé 2016

Comme chaque année les charges générales sont réinterrogées.

Ce chapitre augmente pour l'essentiel pour les raisons suivantes :

Les services techniques : + 246 K€. Les revalorisations des contrats de prestation et l'évolution du coût de l'énergie impactent le budget. La Ville continuera d'optimiser ses coûts énergétiques afin de diminuer cette hausse.

L'informatique : + 42 K€ afin notamment d'optimiser le travail des services et de tenir compte des coûts de maintenance. A chaque mise en concurrence, les outils des services sont réétudiés afin de tenir compte des véritables besoins des agents (arrêt des achats surdimensionnés / fonctionnalités non utilisées) mais également de la démarche de dématérialisation et de modernisation du service public que la commune a choisi de mettre en œuvre (développement des services en ligne, du parapheur électronique, envoi dématérialisé des actes administratifs...).

La direction des sports : + 33 K€ en raison de l'étude pour la mise en place d'une prestation de service pour la gestion du Mini-golf.

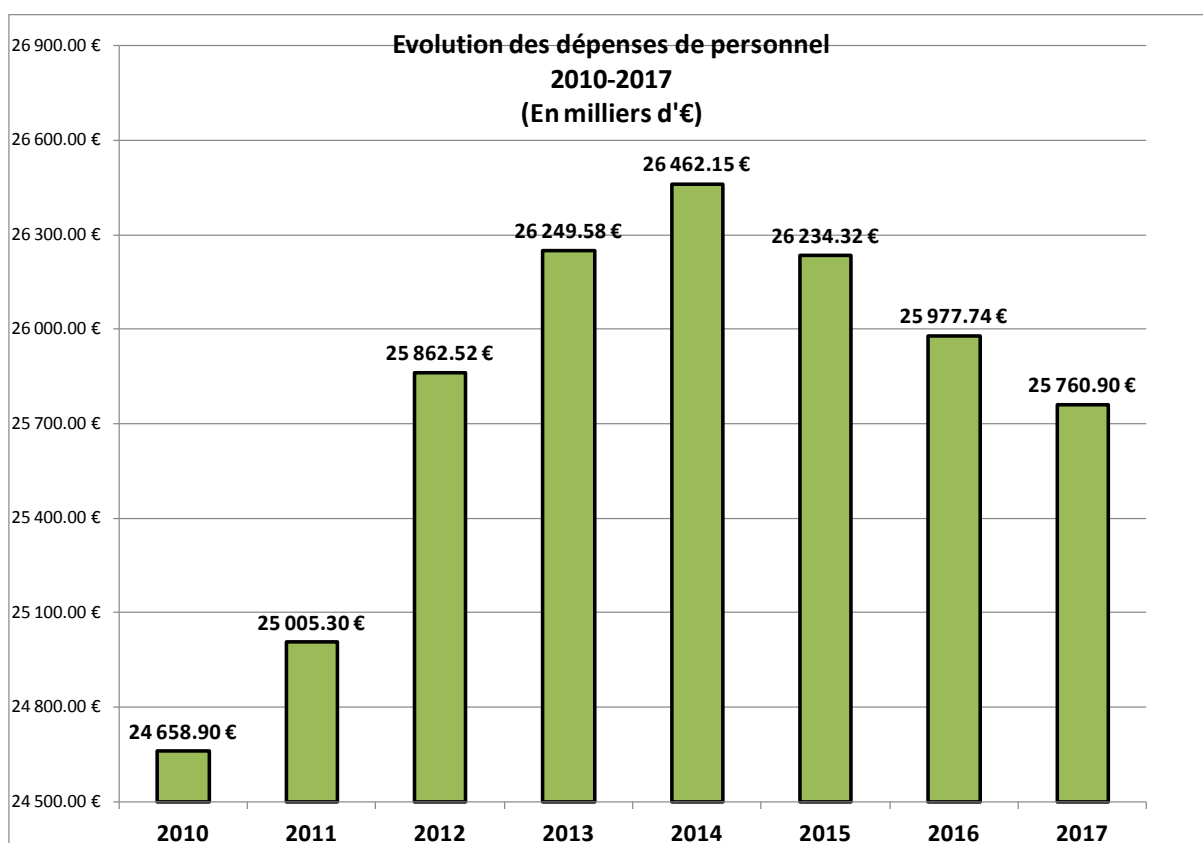
La police Municipale : + 16,5 K€ en raison de la reprise par le budget de la PM de l'ensemble des prestations de surveillances effectuées par la commune (ex : piscine, MJC...).

A noter qu'en investissement, le budget de la PM sera fortement revalorisé pour un total de 341,7 K€ comprenant l'achat de véhicules, de matériel et de caméras de surveillance.

La Direction de la Population : + 36 K€ en raison de l'inscription de crédits pour la reprise de concessions.

Le chapitre 012, relatif aux frais de personnel, enregistre une diminution de 0,83 % par rapport au réalisé 2016.

Après une première diminution de 227,8 K€ en 2015 par rapport à 2014, puis de 256,5 K€ en 2016, la rationalisation prévue sur 2017 permettra une diminution cumulée de 701,2 K€ sur la période 2015-2017.



L'année 2017 est marquée par des évolutions réglementaires nationales qui pèsent sur les charges de personnel :

- Augmentation nationale du point d'indice de + 0.6 % au 1^{er} février 2017, soit +0,55 % sur l'année.
Deuxième volet de la revalorisation du point d'indice initiée en 2016, cette mesure nationale est estimée à 344 000 €.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur la modernisation des Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).
Engagé en 2016 uniquement pour certains emplois de la catégorie B, ce dispositif visant à revaloriser les carrières des agents de la Fonction Publique Territoriale s'étend en 2017 à la majorité des cadres d'emploi générant une augmentation budgétaire estimée 142 000 €.
- Augmentation du SMIC de + 0,93 % au 1^{er} janvier 2017 impacte la rémunération des assistantes maternelles et des emplois aidés. L'augmentation est estimée à ce jour à 26 000 € environ.
- Poursuite de l'augmentation des cotisations retraite dont l'impact financier est estimé à + 8 800 €.

Ces charges supplémentaires sont donc contenues par une gestion attentive des effectifs, une réflexion sur les organisations et la ré-interrogation systématique du besoin en cas de départ d'un agent (mobilité, mutation, retraite, ...).

Un travail de fond en matière de gestion des situations individuelles a abouti à plusieurs départs en retraite pour invalidité, permettant ainsi à des agents déclarés inaptes pour raison de santé de partir à la retraite.

Par ailleurs, la politique volontariste de mobilité interne, accompagnée du développement de la formation collective et individuelle, a permis de mieux répondre aux besoins en compétences des services et aux évolutions attendues du service public, tout en favorisant les parcours individuels ascensionnels.

En 2017, les seules créations de poste prévues concernent les effectifs de la Police Municipale.

La prévision en matière d'effectif reste toutefois complexe compte tenu du contexte territorial. En effet, un certain nombre de décisions concernant le champ de compétences du Grand-Orly Seine Bièvre sont encore en discussion et pourraient aboutir à des transferts ou des retours de compétences.

Le chapitre 65 relatif aux subventions et participations, prévoit un niveau de dépenses de 8,8 M€, en augmentation de 30 K€ par rapport à 2016.

Comme indiqué supra, c'est par le biais de ce chapitre que le montant de fiscalité anciennement perçu par la CALE sera reversé à l'EPT pour 6,2 M€ sous le nom de Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Sans tenir compte du FCCT, le chapitre 65 s'établit à 2,6 M€ contre 2,59 M€ de crédits réalisés en 2016.

Les subventions aux associations locales sont globalement stables par rapport à 2016 à l'exception des crédits accordés aux MJC qui diminuent de 140 K€ (représentant pour l'essentiel les 8 mois de subvention 2016 de la MJC M Bastié) en 2017, après la baisse déjà appliquée aux MJC en 2015 (-130 K€) et 2016 (-70K€).

En ce qui concerne les satellites de la commune : les subventions attribuées au CCAS, au Calypso et à la Caisse des Ecoles ont été strictement ajustées, comme en 2016, pour assurer leur équilibre budgétaire (+ 183 K€).

Les frais financiers (**chapitre 66**), présentent une prévision de 980 K€, en évolution de 10,3 K€ par rapport au réalisé 2016.

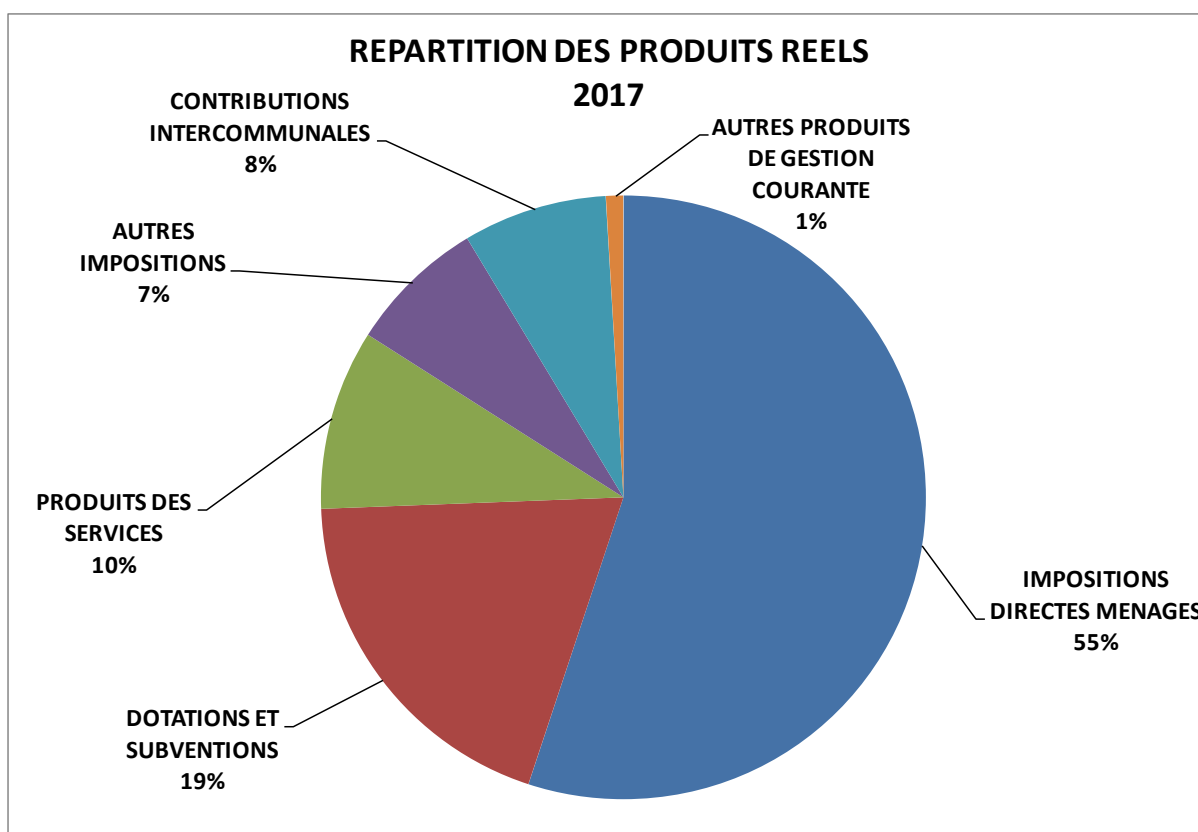
Pour mémoire, la ville a réintégré dans son encours de dette au 31 décembre 2016, les emprunts contractés par la CALE pour la rénovation de son siège. L'encours CALE à absorber par la Ville est donc de plus d'1M€ et la part des intérêts supplémentaires pour le seul exercice 2017 sera de 45,2 K€.

Cela induit donc que les intérêts des autres contrats d'emprunt sont en diminution.

Le chapitre 042 d'un montant de 650 K€ est consacré aux dotations, aux amortissements. Pour rappel, cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Enfin, **le chapitre 023**, correspondant à l'autofinancement prévisionnel, prévoit 1,37 M€ qui alimenteront la section d'investissement. Pour mémoire, au BP 2016, l'autofinancement était de 2,39 M€

B – LES RECETTES



Les recettes de la section de fonctionnement sont une nouvelle fois fortement impactées par la diminution des dotations (- 621 K€ par rapport au réalisé 2016), au premier rang desquelles figurent la Dotation Globale de Fonctionnement pour 436 K€ et les dotations de la CAF (- 123 K€).

Le produit des prestations municipales, **chapitre 70**, est prévu à des niveaux équivalents à ceux de 2016.

- pour le secteur éducation : 2,19 M€
- pour le secteur sportif : 258 K€
- pour le secteur culturel : 236 K€

Le chapitre 73 (impôts) évolue faiblement cette année car l'évolution forfaitaire des bases décidée par l'Etat est de 0,4 % (soit + 93 K€) contre 1 % en 2016.

Les autres postes de ce chapitre englobent l'attribution de compensation versée par l'EPT (3,4 M€), la taxe locale sur la publicité (182 000 €), la taxe sur l'électricité (508 000 €), les droits de place du marché (129 000 €) et les droits de mutation immobilière (900 000 €).

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour la région IDF, inscrit sur ce chapitre budgétaire, est maintenu au niveau perçu en 2016 (environ 1,15 M€).

Le chapitre 74 relatif aux subventions et dotations affiche une diminution globale de 621 K€. Celui-ci intègre la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 436 K€ et la baisse des dotations de la CAF pour 123 K€ (recettes supplémentaires perçues en 2016 par la Ville suite à un contrôle des services de la ville).

Il est à noter que ces prévisions feront l'objet d'ajustements budgétaires à réception des notifications par l'Etat des montants 2017 définitifs qui ne sont pas encore intervenues à ce jour.

Le chapitre 75 concerne exclusivement le revenu produit par les loyers du domaine communal (420 K€).

De même, **le chapitre 76** enregistre uniquement le remboursement des intérêts de la dette transférée à la CALE par celle-ci (327 K€).

A noter que ces remboursements seront désormais effectués pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Enfin, le **chapitre 013** correspond au remboursement perçus de la sécurité sociale sur la rémunération du personnel (175 K€ correspondant au versement des indemnités journalières pour absence notamment et 125,7 K€ pour la participation des agents à leurs chèques déjeuners) et le chapitre 77 correspond aux divers produits exceptionnels.

2.2 : L'équilibre de la section d'investissement.

Cette section est arrêtée à 12,7 M€ en dépenses et en recettes contre 9,2 M€ en 2016 soit une augmentation de 3,5 M€.

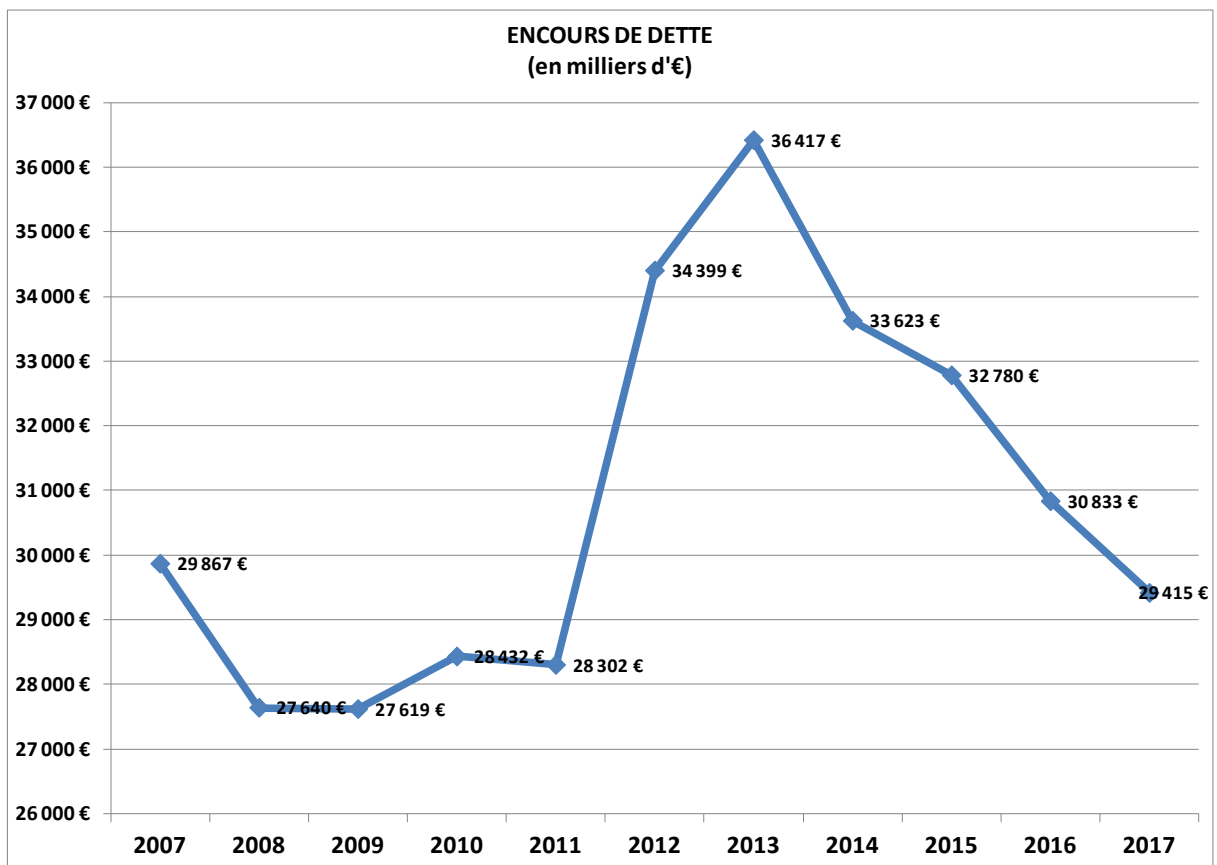
Contrairement à 2015 et à 2016, la Ville devra recourir à un nouvel emprunt en 2017 d'un montant de 1,8 M€ afin de financer ses investissements.

Ce montant reste bien inférieur au remboursement du capital de la dette de 3,6 M€. La ville poursuit donc son objectif de désendettement, indispensable pour retrouver des marges de manœuvre et continuer à investir.

Pour mémoire, l'encours de la dette a été réduit de près de 5,6 M€ entre début 2014 et 2016 (tout en intégrant plus d'1 M€ d'emprunt de la CALE). En 2017, la Ville se sera désendettée à nouveau pour un montant de 1,4 M€.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017, l'encours de dette aura ainsi diminué de 7 M€.

Fin 2017, la Ville aura retrouvé un encours de dette inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans.



A – LES DEPENSES

Parmi les grandes opérations prévues en 2017, on peut citer notamment :

Education – Centre de loisirs :

- Début des travaux pour la rénovation de l'Ecole Louise Michel : **50 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°AP0116.**
- Début des travaux pour la rénovation du groupe scolaire Camus : **356 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°AP0716.**
- Début des travaux pour la réouverture du Centre de Vacances de Megève : **120 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0216.**
- Travaux récurrents dans les écoles maternelles et élémentaires : **255 K€**
Réalisation des travaux d'amélioration et de rénovation dans les écoles.
- Mobilier et matériel pour les écoles, centre de loisirs, restauration : **82 K€**

Equipements des services :

- Modernisation des équipements informatiques (matériel, réseaux, logiciels) : **414 K€**
- Moyens et équipements pour la Police Municipale (Véhicule, matériel de défense) : **41,7 K€**
- Matériel, mobilier divers services et Centre Technique Municipal : **87,9 K€**
(essentiellement du petit matériel pour le fonctionnement des Ateliers municipaux ainsi que du mobilier pour les services lorsque la réutilisation des existants n'est pas possible).

Accessibilité handicapés :

- Frais d'études et aménagement sur l'accessibilité handicapés : **265 K€**

Travaux d'énergie et de développement durable :

- Travaux d'économies d'énergie : **287 K€**

Réalisation de travaux de rénovation, amélioration ou réparation des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Sports :

- Réhabilitation du Gymnase Léo Lagrange : **535 K€**
- Divers travaux, aménagements et matériel sportifs : **372 K€**
Acquisition de matériels sportifs, travaux dans les gymnases, bâtiments sportifs, et dans la piscine).
- Plateau d'activités : **20 K€**

Petite enfance :

- Construction du Multi-accueil Fougères : **1,4 M€** - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0416.
- Mobilier, matériel et travaux dans les structures existantes : **60 K€** (peinture dans les structures, pose de climatiseurs...).

Jeunesse :

- Travaux à la MJC Aimé Césaire : **160 K€**
- MJC Saint Exupéry : **11 K€**

Culture :

- Matériel, mobilier, instruments : **22,5 K€**
- Travaux au Théâtre de l'Envol : **50 K€** - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0616.

Cimetière communal :

- Travaux, aménagements : **50 K€** - opération faisant l'objet de l'APCP n°0316.

Police Municipale :

- Réhabilitation des locaux de la PM : **144 K€**

Entretien des bâtiments publics et autres :

- Sécurisation des terrains communaux : **200 K€**
- Signalétique, mise aux normes des alarmes, aménagements locaux poubelles, branchement des poteaux incendies : **100 K€**
- Divers aménagements de services : **150 K€** (ex : salle de pause au CTM, fin des travaux des sanitaires du CTM).

Chapitre 001 : Déficit reporté d'investissement

Cette ligne budgétaire sert à retracer le report des exercices antérieurs. Pour 2017, le déficit cumulé reporté s'élève à 2,7 M€ contre 718 K€ en 2016 et 4,7 M€ en 2015.

Chapitres 040 : Opérations d'ordre entre sections - Transfert de frais d'études et d'insertions

Il s'agit de l'amortissement obligatoire de subventions reçues pour le financement de biens eux-mêmes amortissables. Cette opération, inscrite pour 4 000 € au BP 2016, s'équilibre par une inscription du même montant en recettes de fonctionnement.

De même, 115 000 € sont inscrits afin de valoriser les travaux en régie réalisés en fonctionnement.

Chapitres 041 : Opérations patrimoniales

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, il s'agit de transfert de comptes provisoires vers des comptes définitifs, de frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation (80 K€).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

58,6 K€ correspondent au remboursement à l'EPT des intérêts et capital 2016 d'un des emprunts transférés à la Ville et provenant de la CALE (cf supra). L'EPT a payé à la place de la Ville et nous devons donc rembourser cette somme.

B – LES RECETTES

Malgré les contraintes en présence, la Ville n'entend pas sacrifier sa capacité à investir c'est pourquoi elle a mobilisé toutes ses ressources dans la recherche de cofinancements.

Aussi, les dépenses d'équipement sont financées à hauteur de 2,9 M€ par des subventions d'investissement (Contrat Départemental de Territoire, Plan de Relance pour l'Investissement) dont 252 K€ provenant de reports 2016.

Les autres recettes proviennent de cessions d'immobilisations pour 1,9 M€, du FCTVA, de la taxe d'aménagement (565 K€) et du compte 1068.

Le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de

- 2,9 M€ : part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement.
- 650 K€ : dotations aux amortissements,
- 402 K€ : du remboursement par l'EPT du capital de la dette (contracté pour l'ex CALE) qui lui a été transférée mais dont la Ville, en tant que contractant originel, continue à supporter la charge auprès des financeurs
- 1,37 M€ : du virement de la section de fonctionnement.

- Le chapitre 16 comprend une prévision d'emprunt de 1,8 M€. Comme indiqué précédemment, ce montant reste bien inférieur au remboursement du capital de la dette de 3,6 M€. La ville se désendettera donc encore en 2017.

Il est proposé au Bureau Municipal de se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2017 de la Ville.